

Réforme de la *Loi sur les compagnies du Québec* – Changements intéressants pour les planificateurs fiscaux

JOHN LEOPARDI

Le 7 octobre 2009, le ministre des Finances du Québec a déposé le projet de loi 63, intitulé *Loi sur les sociétés par actions* (le « projet de loi ») à l'Assemblée nationale du Québec. Le projet de loi contient de nombreuses propositions qui intéresseront les planificateurs fiscaux canadiens.

Par le passé, il était impossible pour une compagnie du Québec de se continuer sous le régime des lois d'autres ressorts au Canada comme la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « LCSA ») et, à l'inverse, pour une société d'un autre ressort de se continuer au Québec. Ainsi, les restructurations de sociétés au moyen d'une fusion entre une compagnie du Québec et une société relevant d'un autre ressort canadien ne pouvaient se produire. Aux termes du projet de loi, ces restructurations seront désormais possibles, puisqu'il est proposé de permettre à une société du Québec de se continuer sous le régime des lois d'un autre ressort, et vice-versa.

Voici d'autres changements proposés dans le projet de loi, qui pourraient faire du Québec un ressort de constitution de choix à des fins de planification fiscale :

- Actuellement, les compagnies du Québec ne sont pas tenues d'avoir des administrateurs canadiens alors que les lois de nombreux autres ressorts canadiens (comme la LCSA) imposent comme obligation aux sociétés qu'au moins le quart de leurs administrateurs soient canadiens. La situation demeurera la même aux termes du projet de loi.
- Les compagnies du Québec devaient, jusqu'à présent, émettre une action initiale à un fondateur dans le processus d'organisation de la compagnie. Cela ne sera plus nécessaire pour les sociétés du Québec aux termes du projet de loi.

- Les compagnies du Québec continueront de pouvoir émettre des actions d'une valeur nominale (ainsi que d'un capital versé aux fins de l'impôt) inférieure au prix d'émission des actions. Des dividendes en actions pourront également être versés au moyen de l'émission d'actions ayant un capital versé nominal aux fins de l'impôt (connues sous le nom d'actions « high/low »).
- Dans certains cas, il est souhaitable pour une société d'avoir des actions de catégories ou séries distinctes comportant des droits et restrictions identiques. On s'est questionné à savoir s'il était possible pour les sociétés d'autres ressorts de procéder ainsi. Le projet de loi confirme que ce sera possible pour une société du Québec.
- Dans d'autres ressorts, les règles relatives à l'« inceste » en matière de sociétés interdisent à une société de détenir des actions de son actionnaire contrôlant. Aux termes du projet de loi, cette situation sera permise pendant 30 jours.
- Il sera possible, aux termes du projet de loi, de fixer l'heure et la date d'une constitution, d'une fusion ou d'un autre changement relatif à une société.
- Le projet de loi permettra la fusion d'une société insolvable avec une société solvable, à condition que la société issue de la fusion soit solvable.

D'autres changements proposés dans le projet de loi sont décrits dans le [Bulletin Blakes d'octobre 2009 sur le droit des affaires : *Loi sur les sociétés par actions – Réforme en profondeur de la Loi sur les compagnies*](#).

Il est prévu que le projet de loi sera en vigueur dans le courant de 2011.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

[John Leopardi](#) 514-982-5030

ou l'un ou l'autre des membres du [groupe de droit Fiscalité](#) dont le nom figure sur la liste présentée à la page suivante :

Fiscalité

Voici quelques-uns des membres du groupe Fiscalité de Blakes :

Toronto	Bryan Bailey	416-863-2297	bryan.bailey@blakes.com
	Ryder Gilliland	416-863-5849	ryder.gilliland@blakes.com
	Janice McCart	416-863-2669	janice.mccart@blakes.com
	Kathleen Penny	416-863-3898	kathleen.penny@blakes.com
	Ron Richler	416-863-3854	ron.richler@blakes.com
	Paul Stepak	416-863-2457	paul.stepak@blakes.com
	Paul Tamaki	416-863-2697	paul.tamaki@blakes.com
	Jeffrey Trossman	416-863-4290	jeffrey.trossman@blakes.com
	Chris Van Loan	416-863-2687	chris.vanloan@blakes.com
Montréal	Jean Gagnon	514-982-5025	jean.gagnon@blakes.com
	John Leopardi	514-982-5030	john.leopardi@blakes.com
Calgary	Edmund Gill	403-260-9772	edmund.gill@blakes.com
	Ron Mar	403-260-9704	ron.mar@blakes.com
	Edward Rowe	403-260-9798	edward.rowe@blakes.com
	Wanda Rumball	403-260-9794	wanda.rumball@blakes.com
	Wally Shaw	403-260-9766	wally.shaw@blakes.com
Vancouver	Robert Kopstein	604-631-3317	robert.kopstein@blakes.com
	Bill Maclagan	604-631-3336	wsm@blakes.com
	Janette Pantry	604-631-4163	janette.pantry@blakes.com
	Bruce Sinclair	604-631-3382	bruce.sinclair@blakes.com
	Kevin Zimka	604-631-3363	kevin.zimka@blakes.com

Visitez le blakes.com/french/suscribe_fr.asp pour vous abonner aux autres bulletins Blakes.

Blakes offre périodiquement des documents sur les tendances et les faits nouveaux en matière juridique aux personnes qui le désirent. Si vous ne souhaitez pas recevoir d'autres bulletins électroniques, veuillez communiquer avec le Service du marketing de Blakes au 514-982-4095 ou par courriel à l'adresse emilie.arsenault@blakes.com. Pour de plus amples renseignements sur nos pratiques concernant la protection des renseignements personnels, veuillez communiquer avec nous par courriel à l'adresse privacyofficer@blakes.com. Ce bulletin électronique est publié à titre informatif uniquement et ne crée pas une relation avocat-client. La transmission de l'information contenue dans le bulletin électronique ne suggère pas que Blakes ou l'un de ses avocats pratique le droit dans un territoire autre que le Canada. L'information fournie dans le présent bulletin électronique est essentiellement un résumé et ne constitue pas un avis juridique. Nous serons heureux de vous fournir des détails supplémentaires ou des conseils sur des situations particulières si vous le souhaitez. Pour obtenir l'autorisation de reproduire les articles, veuillez communiquer avec le Service du marketing de Blakes au 514-982-4095 ou par courriel à l'adresse emilie.arsenault@blakes.com. ©2009 Blake, Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L./s.r.l.